

BULLETIN D'ADHÉSION

OPTION COMPLÉMENTAIRE – DOMMAGES AUX VÉLOS

Le licencié

Nom, Prénom : Nom - Prénom
 Adresse postale : Adresse
 Adresse mail : Mail
 Téléphone : Téléphone
 Date de Naissance : Date de naissance
 N° de Licence FFTRI : N° de licence

Son club

Nom du Club : Nom du Club
 Adresse postale du club :
 Adresse du club

L'option choisie

Pour les licenciés FFTRI de formule 1 ou 2

Options	Franchise	Cotisation TTC	Option choisie
Option A – Jusqu'à 3 000 € de valeur	300 €	161,60 €	☐
Option B – Jusqu'à 5 000 € de valeur	500 €	265,49 €	☐
Option C – Jusqu'à 7 000 € de valeur	700 €	323,21 €	☐
Option D – Jusqu'à 14 000 € de valeur	1 400 €	484,80 €	☐

Pour les licenciés FFTRI de formule 3



Options	Franchise	Cotisation TTC	Option choisie
Option A – Jusqu'à 3 000 € de valeur	300 €	Inclus dans la licence	☐
Option B – Jusqu'à 5 000 € de valeur	500 €	103,89 €	☐
Option C – Jusqu'à 7 000 € de valeur	700 €	161,61 €	☐
Option D – Jusqu'à 14 000 € de valeur	1 400 €	322,40 €	☐

La Souscription

Pour souscrire à cette option, le licencié enverra par courrier à l'adresse suivante

MAIF – 16/18 boulevard de la Mothe – 54000 NANCY :

- Le bulletin de souscription
- Une copie de sa licence valide
- Le chèque de règlement dûment complété

Fait à :

Le :

Signature du souscripteur :

DETAIL DE LA GARANTIE – INFOS UTILES

L'assureur met à disposition des licenciés de la Fédération Française de Triathlon un bulletin d'adhésion (voir document au recto) pour garantir leurs vélos.

Biens garantis

Le vélo du licencié dans la limite du montant maximum de l'option choisie

Evènement assurés au contrat

- Incendie et risques associés
- Catastrophes naturelles
- Vol
- Dommages accidentels y compris pendant la pratique du Triathlon ou pendant le transport du vélo.

Indemnisation

Application d'un abattement conventionnel pour vétusté de 20% par année d'âge. Cet abattement ne pourra excéder 80%.

Les conditions générales Dommages aux biens seront applicables en dommage et les conditions générales multirisques responsabilité civile seront applicables si la responsabilité d'un autre participant est retenue.

Obligations en cas de sinistre

- Justifier de l'existence et de la valeur des biens endommagés, par tous moyens et tous documents
- Justifier de l'importance des dommages
- Préciser la date d'achat

Période de garantie

- Souscription valable pour une saison complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, sans réduction au prorata

Composition du contrat

Conditions générales et particulières Multirisques Raqvam Associations et Collectivités (disponibles sur demande auprès de la FFTRI), le tableau des garanties, le bulletin d'adhésion.

Une attestation sera envoyée uniquement par email à l'adresse indiquée par le licencié.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 JANVIER 1978. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.